



CONVOCAATION

Vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association qui aura lieu le **samedi 9 septembre 2023 à 15h00** à la salle des fêtes de Treignat (Place Saint Julien 03380 Treignat).

Si, vous ne pouvez pas y assister, je vous remercie de me retourner, un pouvoir signé de votre main, indiquant l'identité du membre de l'ASTT vous représentant.

Tarif des licences saison 2023 / 2024 (tarifs : **145 € adulte – 100 € jeune**)

Détail coût licence A : assurance + part FFT : 63 €, ligue : 10 €, dépt : 7 €, club 65 €.

Détail coût licence B : assurance + part FFT : 46 €, ligue : 10 €, dépt : 7 €, club 37 €.

Pour le règlement, veuillez, attendre le 1er septembre (pour la concordance de la trésorerie] Par chèque à l'ordre d'A.S. Tir la Treignatoise. Puis l'adresser à M Chaulier JP Peige 03380 Archignat.

Par CB : sur le site d'Assoconnect,

Par Iban : FR76 1680 6008 2066 0960 8051 552 (pas de virement svp avant le 01/09/2023)

La validation de votre licence ne pourra être faite qu'après le téléchargement de votre certificat médical sur votre page personnelle sur le site Eden. <https://eden.fftir.org/#/login>

Ordre du jour :

- Appel des membres et vérification des pouvoirs
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activités et des compétitions saison 2022/2023 (le Secrétaire Fabrice Borderie)
- Rapport financier saison 2022/2023 (la Trésorière Sabrina Georges)
- Budget prévisionnel 2023/2024
- Vote pour l'approbation des comptes par l'Assemblée.
- Fonctionnement écoles de tir et dates des entraînements encadrés.
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, recevez mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président
JP Chaulier